IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,
Située rue Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les mêmets pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS AU PUBLIC.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, voit avec peine qu'un mépris des réglemens de Police de la Paroisse Jefferson, un grand nombre d'animaux sont laissés à l'abandon dans la ligne que parcourt son chemin ; ces animaux ont déjà occasionné et occasionnent chaque jour principalement dans la saison des pluies, des dégats considérable au chemin et aux fossés que la compagnie a fait faire de chaque côté.

Comme elle est à la veille de faire courir le char à vapeur, elle redoute les accidens qui ne manqueraient pas d'arriver fréquemment si elle n'apportait un prompt remède à cet abus ; elle prévient en conséquence les propriétaires d'animaux que, pour protéger son chemin comme la charte lui en donne le droit, section 11me. ainsi que pour rassurer les passagers contre la crainte de toute espèce d'accidents, elle est déterminée, à partir de la publication du présent avis, à faire arrêter et conduire aux épaves, tous les animaux qui seront trouvés errant le long du chemin à coulisses depuis la limite inférieure de la Paroisse Jefferson jusqu'à Carrollton, conformément aux articles 33, 34 et 35 ; et suivants les réglemens de police de la Paroisse Jefferson.

Le public est prévenu en outre que la compagnie ne permettra à personne de passer a cheval ou en voiture d'aucune espèce, sur son chemin, dans les limites comprises dans la charte.

L F GENERES,
27 juil caissier, protem.

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.

Nile-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient du ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, ladite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie.

R. CLAGUE, secrtaire. 21 j

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est parle présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription, Par l'article 5me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déja effectués. Par ordre de la direction.

8 juil J. PLESSIS, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom *d'Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et ci-devant à l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—ED. L'HOTE

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui de viséteront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaitre au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds audessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville & Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—JOHN DAVIS

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un joli jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

22 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotee 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

---

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lot plus bas que Remparts, et à cinq minutes du marché de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 102.
23 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

Forte toile à sacs de Dundee.

SOIXANTE ET-DIX pièces de forte et large toile à sacs de Dundee, en débarquement du navire Arkansas et à vendre à très bon marché et à des conditions fort avantageuses si elles sont prises sur la Levée.

ANDREWS & FRERES,
5 août rue de Chartres no 19.

EST détenue à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, la négresse américaine nommée BETSY, se disant appartenir à Mr. Isnard, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire de la dite négresse est prié de vouloir venir la retirer en se conformant à la loi et en payant les frais.

OVIDE TROUARD.
1 aout Pour R. Luminais, Shérif.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
N DELAPLAINE.

1er juillet—

AVIS—La compagnie qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison de Mallard & Co. est de ce jour dissoute d'un consentement mutuel. E Mallard est autorisé à régler les affaires arriérées de cette maison, et sera en signature pour la liquidation seulement.

EDWD MALLARD,

N. O. 30 juillet.

Robert A Winnsvold par procuration d'Edwd. Mallard.

Ae soussigné continuera à faire des affaires pour son propre compte et sous son propre nom.

30 juil—30 EDWD. MALLARD

[illegible] deux arpens de terre [illegible] profondeur garantis, à [illegible] Orléans, sur l'habitation St. [illegible]. S'adresser au Br Fermento, [illegible]
6 août—30

POUR LA BAIE ST. LOUIS LA PASSE CHRISTIAN, LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau à vapeur, du marchand MERCHANT, capitaine James Swiler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacole tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacole tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 6 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à

GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, } Agents.
JAMES CURREL,

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.

Cette embarcation étant fournie de chaudières en cuivre et naviguant d'après le principe de la basse pression, assure aux passagers une sécurité extraordinaire.

23 juillet

STEAMER MERCHANT.
Capitaine Joseph Swiler.

LE public est par ces présentes informé que toutes les fournitures pour ce bateau seront payées comptant, à la présentation des bordereaux certifiés par le capitaine Swiler, et qu'en conséquence les actionnaires seront responsables d'aucune dette autrement contractée par quelque personne que ce soit du bord.

GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, } Agents.
7 août JAMES CURELL,

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 6 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

---

EXCURSION DU DIMANCHE.
Prix reduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M. et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent

POUR NEW YORK—La belle goelette fine voilière MARY, capitaine Richmond, avant la majeure partie de sa cargaison arrêtée, partira sans délais : pour le reste du fret ou pour le passage, s'adresser à bord, ou à WILLIAM BRYAN,
12 aout Vieille Levée, no 36.

POUR BRAZORIA (TEXAS).

La goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 août WILLIAM BRYAN, Vieille Levée.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.

La goelette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS

28 juil

POUR VERA CRUZ.

La goelette mexicaine AMERICA, capitaine Puis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil.

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 680 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Méxique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j uin— J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rouseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 97. 3 juil—6,3pa

---

EAUX MINERALES.
OISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

20 juin RIVET SYBOLD & co.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTHY de Philadelphie, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre anticorbutique restaurante et de l'élixir aussi anticorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous constituons nos agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'île de St. Domingue, sont propres à guérir la corbut et toutes les maladies qui ont pour cause le virus corbutique, la diarrhée, dysenterie, tenesme, a leucorrie, fleuxlent intermittente, constipation, obstructions du foie et de la rate ; diarrhée invétérée dysenterie et tenesme, produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite du cauchemar pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante—elle détruit la putridité des hémorroides de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions et dépurant le sang de tous les humeurs corbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissance d'un recueil d'observation pratiquée sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède ; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guérir ouvertement en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.

Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.

12 aut—8pc

LETTRES de change sur Paris, Londres et New York, à vendre par

MARTINEAU, CRUGER & Co.
20 juil no 30, rue Bienville.

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de comestibles et de commission.

HENRY E. LAWRENCE.
14 juil—30 A. LEGENDRE.

MAIS.—1000 sacs de Maïs, de deux boisseaux chaque à vendre par

G. DORSEY
12 aout Nouvelle Levée, No 38

VENTE PAR LE REGISTRE.

Succession de feu Jean Gabriel Adolphe Peyroux.

Vente par le Régister des Testamente.

LUNDI 7e jour de septembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Gabriel Adolphe Peyroux, l'esclave nommé CARTER, nègre âgé d'environ 30 ans, marronneur.

Conditions de la vente : Six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans,

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Le Gardeur, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 7 a

---

Succession de François Robonam.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vendredi 28 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'encan à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu François Robonam.

Caroline, négresse américaine âgée d'environ 20 ans, et son enfant Lewis nègre âgé de 2 ans, la dite négresse Caroline est estropiée au pouce.

Lucy, *mulâtresse* âgée de 49 ans, un peu blanchisseuse et un peu cuisinière.

Suzanne, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.

Conditions : un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L Férand, notaire public, aux frais des acquéreurs 27 juil

---

Succession d'Angela Bertheaud, femme décédée de James Serra Cuci.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Mardi 1er septembre prochain, j'exposerai en vente à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière, et les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de la dite Angela Bertheaud, femme décédée de James Serra Cuci, savoir :

Propriété Foncière—Un lot de terre situé encolgeure des rues Vieille Levée et St Jacques, faubourg Annonciation, mesurant 60 pieds de face à la première rue, par une profondeur de 120 pieds de face à la dernière rue, ensemble les bâtisses et améliorations qu'y y trouvent.

Esclaves—Harriet, négresse âgée d'environ 33 ans, et son enfant Matia, d'environ 4 ans.

Susan, négresse âgée d'environ 23 ans, et son enfant Gustave, âgé d'environ 18 mois.

Charles, négrillon, âgé d'environ 5 ans.

Conditions de la vente : la *propriété foncière* à 6, 12 et 18 mois de crédit ; les esclaves à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement,

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

Les actes de vente seront passés pardevant W Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 30 juil

---

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le register des testamens—Mardi 25 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrit appartenant à la succession de feu Jonathan Ball. ESCLAVES.

JANE, *négresse âgée d'environ 25 ans.*

JOHN. nègre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 juil

---

Succession de feu Robert Lewis.

VENTE par le register des testamens—Samedi 29 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, les esclaves ci après décrites, appartenant à la succession de feu Robert Lewis.

PETER, mulâtre âgé d'environ 35 ans.

JAMES, nègre âgé d'environ 30 ans.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés pardevant A Mazureau not. pub, aux frais des acquéreurs. 28 juil

---

SUCCESSION de feu Françoise Populus, femme de couleur libre—Vente par le Register des Testamens—Lundi septième jour de Septembre 1835 à midi, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, le dit jugement en date du 11 Août 1835) la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Françoise Populus, femme de couleur libre, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le carré de cette ville de la Nlle. Orléans, à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, mesurant vingt huit pieds de face à la rue Bourgogne, sur quatrevingt quinze pieds de profondeur et face à la rue Quartier (mesure française) ensemble une maison neuve briquetée entre pateux contenant quatre appartements et cabinet sur la galerie, cuisine double &c.

Conditions de la vente Cette propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, *pour ce qu'elle pourra rapporter*, d'après les articles 990 et 992 du Code de Procédure, payable aux mêmes termes et conditions, stipulés par le decret de la Cour des Preuves en date du 16 Juin 1835, savoir: A un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction en trois payements portant hypothèque spéciale, lesquelles billets seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées.

W F C DUPLESSIS, Registre des Testaments.

L'acquéreur de cette propriété doit payer le montant dû à la corporation de la Nouvelle Orléans, pour avoir fait et confectionné les banquettes en face de la dite propriété ou sus du prix de l'adjudication et l'acte de vente sera passé pardevant W Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 août

---

A L'INSTAR DE PARIS, MAGASIN DE NOUVEAUTES EN GROS ET EN DETAIL.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, no 35, vient de recevoir par la courte traversée du Marengo, les articles qui suivent, aussi frais qu'on puisse le désirer et qui lui manquaient en totalité.

Crème de Perse, ditto de concombres, ditto colimaçons, ditto cold creams, ditto graisses d'ours, pommades, pots ordinaires, fine de deux onces, ditto d'une once, savons d'amandes et à la rose sur fine, le régénérateur des cheveux et le phiotrix, la poudre du liban, le mucillage, le sélénite pour teindre les cheveux en noir &c, eau de vie de Lavande Ambrée; et eau de cologne &c.

Gants de soie noire et couleurs, qualité très supérieure, gants de fils d'Ecosse couleurs et blancs.

Assortiment de peignes à nouds, écailles, ditto en buffle, ditto à peignes, brosses à dents, toutes qualités et assorties, glaces à main, et à chevalets, cannes à épée &c.

Nattes dites fausses queues toutes longueurs et nuances, rais de chairs pour bandeaux lisses têtes grandeurs à touffes et à l'anglaise et autres genres assortis de grandeurs.

Un *bel assortiment* de chapeaux de soie surfine de mode avec leurs cartons, garnitures très bien soignée. 4 a

---

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.

CET opiat, nouvelle découverte, est un remède convenable et infaillible dans la maladie appelée Gonorrhée ou Coulante. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du Sud, et des témoignages des divers facultés de médecine de cette partie du globe attestent les prompts et infaillibles résultats de ce remède dans tous les cas de Gonorrhée.

Cet opiat balsamique est contenu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaître leur situation à un médecin ou à leurs amis.

Cet médicament est sous la forme d'une pâte agréable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, puisqu'il se trouve enveloppé dans une oublée de pain à cacheter préparé à cet effet, et dont on délivrera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais une plus grande avantages sont de produire constamment et en très peu de temps une guerison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient pas la moindre parcelle de mercure.

Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'il est constamment obtenu par son usage lui ont engagé à déclarer que n'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils veut généreusement consenti à répondre de la vérité de ces assertions.

Cet opiat balsamique est vendu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaître leur situation à un médecin ou à leurs amis.

Cet médicament est sous la forme d'une pâte agréable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, puisqu'il se trouve enveloppé dans une oublée de pain à cacheter préparé à cet effet, et dont on délivrera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais une plus grande avantages sont de produire constamment et en très peu de temps une guerison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient pas la moindre parcelle de mercure.

Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'il est constamment obtenu par son usage lui ont engagé à déclarer que n'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils veut généreusement consenti à répondre de la vérité de ces assertions.

Conditions comptant.

12 aout FRED BUISSON, Shérif.

J. & L. Girard contre Hy. Hummerick.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Samedi 12 septembre prochain, à 1 heure après midi.

La mulatresse nommée Lucy et ses deux enfans, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions . comptant.

12 aout FRED BUISSON, shérif.

MAGASIN DE MARBRES.
Rue de la Douane No. 30.

HENRY HUNT & Co. est l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en addition à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminée en marbre dans le dernier genre, aussi qu'un assortiment très riches, de grilles en fer de Russie et en cuivre des façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment en magasin du plâtre de Paris, du ciment Romain et hydraulique, plateaux de marbres, mortiers, vases, pierres tumulaires et monuments de toute description, seuils en marbre, fontaines &c. Ils ont des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et font la plus grande attention à l'écriture des lettres. Marbre blanc, granit bleu et blanc, pierre brune pour toute espèce de bâtisses. Tombes fournies dans le plus bref délai. Tous les ordres dans leur genre d'affaires seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec propreté et célérité. 2 mai

---

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse ; 25 caisses saliésons assorties ; 5 do anchois; 5 do capres; 5 do olives et 5 do cornichons ; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs ; 2 jarres dattes fraîches ; 4 jarres pruneaux en robaine d'environ 2 livres et un de figues en bottes d'une livre, plus, 50 paniers belle d'olives de phagniol ; 30 caisses macaroni ; do vermicelle do. 1 mâle saucissons de Lion, à vendre par

PASCALET & MICHON,
28 juil encoignure Chartres et Toulouse.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

S'est absenté de chez le soussigné le mulâtre américain nommé PETER, ne parlant que très peu le français, d'environ 25 ans, d'une taille menue, bien fait et d'une assez jolie figure, ayant 5 pieds 3 pouces, de gros yeux, sourcil épais, de couleur assez clairs, cheveux crépus, lèvres grosses et très brunes. On a dit à sa maîtresse Mme. Vve. Louis Avart, qu'il se louait dans les restaurans et malgré les recherches qu'elle a faites elle n'a pu découvrir l'endroit où il se tient; quoiqu'elle ne le croie pas marron elle donnera cinq piastres de récompense à quiconque le lui emmenera rue Royale, No. 237, entre Ste. Anne et Dumaine.

18 août—3,3pc DELASSIZE.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzenberg, rue des Remparts no 17. 21mas

---

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, ancien, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard à Valle, Ste. Genevieve Missouri.

1 juil—4m

Les soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir à l'encoignure des rues de la Ville Levée et de l'Hôpital, une pharmacie, l'on trouvera constamment un assortiment de médicamens simples et composés de préparations chimiques; médicamens secrets de parfumeries, et en général tout ce qui a rapport à leur partie.

Ils espèrent par leurs soins et leur exactitude mériter la confiance du public dont ils sollicitent le patronage.

P MARTIN & Co.
5 août—

EN débarquement du navire Alabama de New York 67 colis de chapeaux, bottes, souliers, malles, bas de soie, cols de chemises en toile, cravattes, &c. à vendre par

WM. HOMES & Co.
6 juillet rue de Chartres, no 92.

REÇU par la goelette La Créole, venant de la Havane, et à vendre rue Ste Anne :—10 caisses confitures de la Havane de Cambois ; en fruits nouveaux et bien assortis.—Plus, 48 douzaines bottes de Gelée de Mamey et Goayaves.

20 aout PASCALET & MICHON,
Encoignure Chartres et Toulouse.

VENTE PAR LE SHERIFF

Garcia Buys & Co. contre Reig Sabine & Co.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par la cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Lundi le 24 août prochain, à une heure de relevée,

Le brick VENUS, avec ses agrès, apparaux, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions . L'adjudicateur fournissant son billet et endossé à satisfaction.

22 juillet FRED BUISSON, sheriff.

Joseph Clovis Bajollère contre Pierre Marly.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville le Lundi 24 août prochain, à une heure après midi.

Un certain lot de terre situé faubourg Marigny, désigné par le no 193, dans l'ilet no 22, formant une encoignure, selon le plan du dit faubourg.

Le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

24 juit FRED. BUISSON, shérif.

Toussaint Macsy contre Michel Sandford.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 8 septembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir :

Un certain lot de terre situé à McDonogh, dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, en face de cette ville et désigné par le No. quatre dans l'ilet No. onze, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, n. p. Le dit lot mesurant 60 pieds de face à la rue Adams, sur 118 pieds de profondeur. Conditions de la vente : $233 33 1-3 avec intérêts et les frais de procédure comptant, et la balance de $116 66 2-3 le 22 février 1836.

6 aout FRED. BUISSON, shérif.

Toussaint Macsy contre Charles Davis.

COURT DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 8 septembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre situé à McDonogh, dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, en face de cette ville, et désigné par le No. cinq dans l'ilet No. quinze, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, n. p. Le dit lot No. 5 mesurant 66 pieds de face à la rue Newton, sur 150 pieds de profondeur. Conditions de la vente $140 avec intérêt et les frais de procédure comptant, et la balance $70 payable le 27 février 1836.

6 aout FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le Jeudi 10 septembre prochain, à 1 heure de l'après midi, pour le compte et risque de M. John Rice, acquéreur de la dite propriété à la vente du shérif le 29 juin dernier, la dite propriété mentionnée et décr